

# AIDES AUX CHERCHEUR(EUSE)S de 500\$ à 1 500\$

## OBJECTIF DES AIDES AUX CHERCHEUR(EUSE)S

Soutenir les chercheur(euse) régulier(ère)s du CICC et les stagiaires postdoctoraux dirigés par un(e) chercheur(euse) régulier(ère) du CICC, peu importe leur université d'attache, dans le cadre de leurs travaux de recherche selon trois volets:

- La collaboration et le déroulement de la recherche
- Le perfectionnement
- Le transfert de connaissances

Pour ces trois volets, les **critères d'évaluation** sont la faisabilité du projet, le développement de la relève étudiante, l'échéancier et l'aspect multidisciplinaire du projet. Les projets qui incluent des collaborations, particulièrement à l'international, seront favorisés. Les types de dépenses et montants des aides sont détaillés [sur la page suivante](#).

## CONDITIONS À REMPLIR

- La demande doit être soumise par le chercheur ou la chercheuse principal(e) du projet, ou par le directeur ou la directrice de l'étudiant(e) qui occupe ce rôle.
- La demande doit être effectuée par un(e) chercheur(euse) régulier(ère) du CICC ou un(e) stagiaire postdoctoral dirigé par un(e) chercheur(euse) du CICC, quelle que soit son université d'attache.;
- Un(e) chercheur(euse) régulier(ère) peut déposer jusqu'à trois demandes d'aides au cours d'une même année financière (entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars de l'année suivante);
- Pour les frais relatifs au projet qui dépassent le montant de l'aide octroyée par le CICC, le chercheur ou la chercheuse devra acquitter le coût supplémentaire.
- Un(e) stagiaire postdoctoral dirigé par un(e) chercheur(euse) du CICC ne peut cumuler, au cours de son stage, plus de 5000\$ en soutien financier du CICC. Il ou elle pourra spécifier les montants demandés en remplissant le formulaire de candidatures et le CICC pourra accorder plus que l'aide de base octroyé, en fonction du solde disponible pour le ou la stagiaire postdoctoral.

## PRÉCISIONS

- Le jury sera composé de la directrice, de la coordonnatrice principale du regroupement et d'un(e) chercheur(euse) régulière du CICC.
- Les aides aux chercheur(euse)s sont octroyées selon les critères d'évaluation susmentionnés et le budget disponible.
- Les dépenses doivent être effectuées dans les six mois précédents ou suivants la candidature.
- Le budget disponible pour l'année 2024-2025 est de 36 000\$ (environ 9000\$ par période de candidatures) auquel s'ajoute le budget pour soutenir les stagiaires postdoctoraux (10 000\$).

## DÉPÔT DU DOSSIER

- En ligne, en remplissant le [Formulaire de candidature](#) avant les dates limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDE	ANNONCE DES RÉSULTATS
15 novembre 2024	Fin novembre 2024
14 février 2025	Fin février 2025
16 mai 2025	Fin mai 2025
15 août 2025	Fin août 2025



# Liste des montants octroyés pour les aides aux chercheur(euse)s du CICC selon les types de dépenses.

## COLLABORATION ET DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE

Cette aide vise le développement de projets en **collaboration avec des milieux de pratique, avec des chercheur(euse)s, collaborateur(rice)s ou organismes partenaires du CICC, au Québec, Canada ou à l'international**. Elle donnera un support financier dans le cadre des déplacements dans un autre centre de recherche ou institution dans le but de créer ou d'approfondir des liens avec les collaborateur(rice)s de la recherche. Elle soutient également les chercheur(euse)s qui souhaitent offrir une bourse à un étudiant de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle pour l'aide à la formulation de demande de subvention ou la participation à des activités de recherche.

- Déplacements dans le cadre de collaborations au Québec-----jusqu'à 500\$
- Déplacements dans le cadre de collaborations au Canada ou à l'international-----jusqu'à 1500\$
- Formulation de demande de subventions (bourse à un(e) étudiant(e) 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle)-----1500\$
- Participation à des activités de recherches (bourse à un(e) étudiant (e) 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle)-----1500\$  
Projets de recherches non-financés du chercheur ou de la chercheuse, mais qui rejoint les axes de recherche du CICC.

## PERFECTIONNEMENT

Ce volet des aides aux chercheur(euse)s du CICC vise **l'acquisition de nouvelles compétences méthodologiques et le développement de nouveaux projets de recherche** via le financement de chercheur(euse)s émergent(e)s (chercheur(euse)s du CICC qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé moins de six ans auparavant) et le soutien à la participation à des activités visant à développer les compétences des chercheur(euse)s régulier(ère)s du CICC en recherche.

- Financement de chercheur(euse)s émergent(e)s (démarrage de projets de recherche)-----1500\$
- Participation à des activités visant à développer les compétences en recherche (formation)-----1000\$

## TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Cette aide soutient les chercheur(euse)s dans leurs diverses **activités de transfert de connaissances dans le cadre de leurs recherches**, soit par l'organisation d'événements (conférences, colloques, séminaires) en lien avec leurs recherches ou hors de leurs projets de recherches spécifiques, mais qui rejoignent les axes de recherche du CICC et auquel plusieurs chercheur(euse)s du CICC participent (incluant les demandes de soutien en nature provenant du CICC), la présentation lors de colloque (pour des chercheur(euse)s n'ayant pas de soutien financier), la relecture en vue de la publication d'un article dans une revue (d'un texte rédigé en anglais pour un chercheur(euse) francophone, ou en français par un chercheur(euse) anglophone) et les frais de publication divers (libre accès, revue avec des frais de soumission).

- Organisation d'événement (conférences, colloques, séminaires)----- 1000\$  
Recherches du chercheur ou de la chercheuse du CICC
- Organisation d'un événement de transfert de connaissances de grande envergure-----1500\$  
Projets de recherches non-financés du chercheur ou de la chercheuse, mais qui rejoint les axes de recherche du CICC et auquel plusieurs chercheur(euse)s du CICC participent.
- Présentation lors d'une conférence ou colloque -----jusqu'à 1000\$  
Dans le cas où le chercheur ou la chercheuse n'a pas de financement disponible au moment de la participation. Autrement, il est attendu que les chercheur(euse)s utilisent leurs fonds de recherche pour couvrir leur participation.
- Relecture en vue de la publication d'un article dans une revue-----jusqu'à 500\$
- Frais de publication divers-----jusqu'à 500\$

